
PLAN DE PAYSAGE DES CÔTES DE MEUSE

STRATEGIE TERRITORIALE

ENJEUX GLOBAUX A L'ECHELLE DU TERRITOIRE

Sur la base des enjeux thématiques par composante de Paysage définis lors du Diagnostic et issus des différents comités techniques thématiques (Boisements, Agriculture, Urbanisme, Tourisme)

UN PROJET DE TERRITOIRE :

**Promouvoir la diversité et les richesses
du paysage des Côtes de Meuse**

Préambule

Le présent document est une synthèse qui décrit les axes stratégiques, les objectifs et les enjeux du Plan de Paysage des Côtes de Meuse. Il est le résultat du travail effectué précédemment, c'est-à-dire qu'il est issu conjointement :

- des réflexions et enjeux dégagés lors du diagnostic par les bureaux d'étude ;
- des réflexions et orientations données par les participants des différents comités techniques thématiques sur les boisements, l'agriculture, l'urbanisme et le tourisme ;
- des remarques du comité de pilotage « Enjeux » du 30 Juin 2015 ;
- du travail de synthèse et d'organisation des enjeux selon des axes stratégiques généraux (réalisé par les bureaux d'étude).

Le présent document constitue donc un canevas de départ qui doit permettre de pousser la réflexion afin de déterminer la manière de transcrire les différents enjeux en actions potentielles, qui pourront être menées et réalisées sur le territoire du Plan de Paysage.

AXE STRATÉGIQUE 1 « CULTIVER LES CÔTES DE MEUSE »

Développer et valoriser les activités et les productions locales dans le respect du paysage

Objectif 1.1 - Développer les activités en accord avec le système paysager typique du front de Côte

ENJEU A1-1 : Conservation et valorisation du système paysager (porteur de l'identité du territoire)

- **Conservation, rétablissement ou adaptation du système en strates (selon les secteurs) :** boisements en haut de côte, vergers et vignes en flanc et pied de côte, prés et prairies en pied de côte et début de plaine, grandes cultures en plaine
- **Maintien et développement de la diversité des paysages agricoles :** « mosaïque paysagère », différentes typologies de vergers, vignes, prés, prairies, haies et grandes cultures...

ENJEU A1-2 : Valorisation du panorama arboricole du front de côte

- **Renforcement de la continuité du linéaire des vergers du Sud au Nord du territoire :** maintien et entretien des vergers sur les coteaux et en pied de côte, lutte contre le non entretien, l'abandon et l'enrichissement des vergers, incitation à l'implantation de vergers sur la côte et en pied de côte plutôt que dans la plaine
- **Conservation et renforcement des couronnes traditionnelles villageoises** (vergers familiaux)

ENJEU A1-3 : Mise en place d'une politique et d'une stratégie globale pour la valorisation des boisements, des vergers, des vignes, de l'élevage et des champs sur l'ensemble du territoire

- **Mise en relation des différents propriétaires/producteurs non professionnels et professionnels, gestionnaires et acteurs publics**
- **Définition d'un cadre de principe d'occupation du sol cohérent, concernant les boisements et cultures de tout type**
- **Soutien à l'arboriculture** (familiale et professionnelle)
- **Organisation de la production entre les vergers familiaux et professionnels :** aides/échanges à l'entretien, la récolte, la vente/distribution de la production des vergers familiaux, mise à disposition de parcelles/vergers, conventions,...
- **Coordination entre l'élevage, l'arboriculture et la viticulture :** mise à disposition de parcelles et entretien de vergers par le pâturage, organisation pour la rotation des parcelles pâturées entre les différents producteurs...

Objectif 1.2 - Développer et structurer des filières économiques rentables et à haute valeur ajoutée et environnementale

ENJEU A1-4 : Développement et organisation de la filière sylvicole

- **Organisation de la production sylvicole entre les différents propriétaires et gestionnaires publics et privés**
- **Sensibilisation des propriétaires privés** (sensibilités paysagères et écologiques, pratiques, essences...)
- **Aides à la valorisation du bois pour les propriétaires privés** (formations, prêt de matériel, intervention extérieure)
- **Investissements en matériel et équipement sur le territoire** (scierie,...)

ENJEU A1-5 : Soutien aux activités et développement des filières agricoles

- **Aides à l'accès au foncier pour les agriculteurs** (arboriculteurs, viticulteurs, éleveurs) **et à l'amélioration de leurs activités** (agrandissement, construction de bâtiments dédiés, ...)
- **Aides technico-financières** : installation, plantation, développement
- **Investissements en matériel et équipement** (stockage, chambres froides, surgélation,...)
- **Limitation des contraintes aux producteurs de fruits** (prix, quotas, calibrage...)
- **Protection contre les aléas** (climatiques, phytosanitaires...)
- **Amélioration de la performance technique** : mise en place de formations et d'accompagnements techniques (formation + suivi), développement d'un suivi plus intensif (taille, fertilisation, éclaircissage, irrigation)
- **Diversification des productions au sein des entreprises agricoles**
- **Diversification des espèces et variétés de production** (mirabelles, quetsches, cerises...)
- **Développement des différentes techniques de récolte** (cueillette / mécanique) **et de production** (de bouche / industrielle)
- **Développement de l'élevage en pré-verger sur l'ensemble du territoire**

ENJEU A1-6 : Développement de l'agriculture à Haute Valeur Environnementale / Biologique

- **Sensibilisation et formation des professionnels**
- **Diminution des traitements chimiques** (fréquences, dosages...), **limitation / interdiction de traitements chimiques à proximité des cours d'eau et points d'eau et des habitations**
- **Labellisation environnementale soutenue HVE et agriculture biologique**

ENJEU A1-7 : Valorisation de la qualité et de la diversité des productions locales

- **Valorisation des productions** : transformation de la production et développement de produits finis sur le territoire, réduction du gaspillage des fruits et valorisation des écarts de tri « non sanitaires », transformation des fruits abîmés / sous calibrés
- **Amélioration / développement de la communication sur les producteurs et les produits locaux**
- **Développement des circuits dédiés aux paysages agricoles spécifiques (vergers, vignes...) et à la production locale (points de vente)**

AXE STRATÉGIQUE 2

« HABITER LES CÔTES DE MEUSE »

Développer les villages et valoriser un cadre de vie de qualité

Objectif 2.1 - Porter un urbanisme et un aménagement territorial respectueux des patrimoines et des paysages

ENJEU A2-1 : Établissement d'une politique et d'une stratégie commune de développement urbain qualitatif sur l'ensemble du territoire

- **Maîtrise de l'occupation du sol et de son organisation** : définition des zones d'urbanisation et des lieux d'implantation de constructions dans le respect des structures villageoises et du système paysager
- **Maintien de la non conurbation entre les villages** : limitation des extensions en périphérie de village, évitement du phénomène de mitage, conservation des espaces agricoles ou naturels entre les villages...
- **Renforcement de l'intégration des bâtiments dans le paysage**: habitats, bâtiments agricoles, zones commerciales et industrielles, intégration de la ZAC du Pâquis, remise à jour de l'étude réalisée quant à l'aménagement de la ZAC, proposition d'une palette végétale indigène, proposition d'un accompagnement végétal adapté, travail sur les vues et les perspectives, discussion avec les industriels...
- **Valorisation de l'aspect identitaire et patrimonial des villages** : implantations et typologies bâties de qualité, entrées de village, vergers familiaux, conservatoires et communaux,...
- **Anticipation et lutte contre les risques et les phénomènes de banalisation liés au développement des extensions urbaines et au traitement des limites séparatives**: sensibilisation de la population et des acteurs et élus, proposition de palettes végétales, implantations urbaines cohérentes, utilisation de couleurs et matériaux adaptés et à caractère typique...

ENJEU A2-2 : Développement des villages et accueil de nouveaux habitants dans le respect des spécificités de la morphologie typique et traditionnelle des villages-rue des Côtes

- **Conservation des implantations traditionnelles des constructions en pied de côte** : réflexion sur une limite altimétrique pour les nouvelles extensions et construction sur les coteaux.
- **Conservation de la logique urbaine et structurelle des villages-rues** : extensions pavillonnaires en cohérence et en continuité de l'existant, réflexion sur la transformation des villages-rue en villages-rue complexes
- **Maintien de la visibilité du clocher de l'église et valorisation comme élément majeur dans le paysage** : limitation des hauteurs des nouvelles constructions, prise en compte des vues et des perspectives...
- **Réflexion sur les entrées de village traditionnelles / maintien et renforcement de la couronne de vergers traditionnelle en entrée de village** : recréation des couronnes disparues, limitation des extensions en entrée de village, plantation de vergers autour des nouvelles constructions...

Objectif 2.2- Valoriser et améliorer le fonctionnement et le cadre de vie des villages

ENJEU A2-3 : Préservation et valorisation du cadre de vie local

- **Rénovation et valorisation des cœurs de village** : réhabilitation de bâtiments, renforcement des projets de logements en cœur de village (réflexion sur les possibilités foncières, sur les nouveaux besoins pour adapter l'offre à la demande...), réutilisation des dents creuses, limitation des extensions périphériques, aménagements en cœur de village, incitations, sensibilisations, aides techniques et financières, règlements d'urbanisme...
- **Valorisation des services de proximité dans les cœurs de village**: maintien et développement des commerces, services de garde d'enfants, écoles,... dans le cœur des villages pour préserver la centralité et limiter les extensions commerciales en entrée de village...
- **Adaptation des aménagements en fonction des pratiques et des usages dans les villages** : gestion de la circulation routière (comportements, vitesse...), organisation des stationnements, itinéraires piétons, espaces publics et lieux de vie sociale et culturelle...
- **Réinterprétation et adaptation du rôle de l'usoir** : réflexion sur les potentiel d'adaptation, l'organisation, les formes, les usages, la gestion, l'appropriation et l'implication des habitants...
- **Intégration des nouvelles constructions** : implantation par rapport à la voirie, alignement des façades, harmonie des matériaux de construction, des formes et des couleurs....

AXE STRATÉGIQUE 3

« VALORISER LA NATURE DES CÔTES DE MEUSE »

Soutenir la biodiversité, préserver et valoriser les ressources et atouts naturels

Objectif 3.1 – Préserver / restaurer la diversité et les richesses naturelles en lien avec les activités humaines

ENJEU A3-1 : Protection et pérennisation des milieux naturels remarquables:

- **Réflexion et mise en place d'une politique globale sur la préservation des milieux, notamment au regard de l'enfrichement et des pratiques agricoles** (agriculture à haute valeur environnementale, mise en valeur des différents milieux naturels spécifiques...)
- **Conservation et développement des milieux naturels et réservoirs de biodiversité** inhérents aux différentes composantes du paysage (relief, boisements, eau...)

ENJEU A3-2 : Maintien et renforcement des continuités écologiques (TVB) :

- **Coordination et cohérence des politiques globales et des projets sur l'ensemble du territoire:** réflexion globale sur les trames vertes et bleues, prise en compte transversale des continuités écologiques
- **Sensibilisation et valorisation du rôle et du fonctionnement écologique sur le territoire :** l'eau, les boisements, les vergers et les vignes, les prairies et pelouses, l'élevage, les grandes cultures
- **Maintien et renforcement de la trame verte**
 - **Protection, renforcement et diversification de la trame thermophile:** développer un équilibre entre milieux ouverts et fermés, forêts, pelouses sèches, vergers, vignes, milieux cavernicoles, lutte contre l'enfrichement, limitation des grandes cultures sur coteaux, soutiens à l'arboriculture, à la viticulture et à l'élevage, pérennisation de la forêt thermophile sur les hauteurs de la côte (maintien du bon état sanitaire, gestion durable...).
 - **Renforcement et développement de la strate de vergers sur les coteaux et en pied de côte** (réflexion sur leur gestion, leur protection et leur devenir)
 - **Renforcement du réseau des haies (notamment sur la partie Nord du territoire)** afin de favoriser les relations entre les différents milieux (réflexion sur leur gestion et leur évolution, discussion avec les agriculteurs et autres acteurs concernés)
- **Maintien et renforcement de la trame bleue** (continuités aquatiques et humides)
 - **Pérennisation des actions en faveur de la bonne qualité de l'eau:** nettoyage-curage des cours d'eau et plans d'eau, restauration des berges, limitation ou interdiction d'utilisation de produits chimiques à proximité des points d'eau, des zones humides et aquatiques...
 - **Protection, pérennisation et valorisation des zones humides remarquables**
 - **Renforcement et pérennisation des zones humides dites « banales »** (zones humides non catégorisées comme remarquables du point de vue écologique)
 - **Renforcement des boisements humides en plaine :** forêts humides et ripisylves (incitation à leur protection à leur renforcement, réflexion sur leur gestion et leur évolution)
 - **Maintien et mise en valeur des prairies humides et autres milieux humides:** réseaux de rus et ruisseaux, de plans d'eau, de mares prairiales, réflexion sur leur visibilité, leur évolution, discussion avec les agriculteurs et autres acteurs concernés
- **Rétablissement des continuités altérées par les infrastructures :** minimiser les discontinuités, améliorer et multiplier les passages à faune

Objectif 3.2 - Promouvoir un développement respectant et valorisant le paysage et les ressources naturelles

ENJEU A3-3 : Mise en place d'une politique globale sur les espaces naturels :

- **Définition d'un projet territorial vis-à-vis des éléments naturels** : limitation des traitements chimiques, des captages, du drainage, valorisation et gestion des cours d'eau, des berges et des ripisylves,...
- **Définition d'une politique d'occupation du sol** : maîtrise de l'artificialisation des terres, de l'urbanisation,...

ENJEU A3-4 : Développement d'un tourisme de nature « vert » organisé sur la thématique des espaces naturels :

- **Organisation de la filière du tourisme de nature** : mise en place d'un projet global coordonné entre les différents acteurs du tourisme, associations, élus et décisionnaires
- **Sensibilisation à la connaissance des milieux** : accompagnement de l'offre touristique par le développement des supports de communication, par la mise en place d'événements spécifiques dédiés aux milieux naturels...
- **Développement des circuits / lieux / sites touristiques dédiés aux milieux naturels thermophiles et humides (eau, boisements, pelouses,...)** : identification des circuits, balisage spécifique des sentiers et GR, nouveaux parcours thématiques, scénographie, signalétique, projets d'interprétation...
- **Promotion de l'image de nature des Côtes de Meuse**

AXE STRATÉGIQUE 4 « DECOUVRIR LES CÔTES DE MEUSE »

L'Homme et les paysages :

Connaître et apprécier les patrimoines et richesses des Côtes de Meuse

Objectif 4.1 – Faire connaître et valoriser les atouts des Côtes de Meuse et renforcer l'attractivité du territoire

ENJEU A4-1 : Pérennisation et valorisation du caractère diversifié et riche du paysage des Côtes

- **Maintien et renforcement de l'identité et de la qualité du cadre paysager** : mosaïque paysagère, maintien de la strate de vergers, lutte contre l'enfrichement et la fermeture visuelle et spatiale
- **Préservation et développement de la co-visibilité avec la Plaine de la Woëvre** : mise en valeur des paysages par les points de vue, aménagement des lieux en situation de belvédère, balisage et orientation pour accéder aux panoramas, réflexion sur les vues depuis les routes...
- **Entretien et valorisation du patrimoine bâti et naturel** :
 - **Développement des actions de valorisation et d'entretien du patrimoine et du petit patrimoine bâti**: entretien et mise en valeur du patrimoine existant, patrimoines historiques, de mémoire, patrimoine lié à l'eau, réfection, rénovation, mise en scène...
 - **Pérennisation de la politique / actions en faveur de la valorisation et de la visibilité de l'eau** : mise en valeur des lavoirs, des fontaines et des sources, des pièces d'eau, des milieux humides ...

ENJEU A4-2 : Développement de la connaissance du territoire :

- **Développement de la communication sur le territoire** : développement d'une communication forte et une valorisation du territoire, communication intra et extra territoriale sur les atouts et les offres touristiques locales (articles, sites internet, brochures, « label PNR »...)
- **Sensibilisation à la connaissance des paysages et des milieux**
 - **Sensibilisation du grand public et des acteurs locaux** : non-résidents, habitants, professionnels du tourisme, agriculteurs, élus et décideurs
 - **Sensibilisation à la connaissance des milieux et aux phénomènes de pollution liés à l'agriculture**
- **Développement plus important d'événements et manifestations sur le territoire** : promouvoir et organiser des événements notables, conservation et valorisation des existants (Rallye Bio depuis 15 ans, Marché d'automne, Ronde des Vergers, vergers en fleurs...), création de manifestations spécifiques
- **Valorisation des savoir-faire locaux**

Objectif 4.2 - Organiser et développer la filière touristique

ENJEU A4-3 : Organisation et développement des différentes filières / acteurs du tourisme:

- **Etablissement d'un bilan de l'offre touristique sur le territoire** : identifier les différentes thématiques, offres et supports existants, cartographier les différentes offres touristiques, liste et coordonnées des différents professionnels et acteurs...
- **Etablissement d'une politique / stratégie touristique commune sur l'ensemble du territoire** : coordination et organisation des offres, interventions et acteurs du tourisme
- **Articulation de l'offre touristique du territoire avec les échelles départementale, régionale, nationale** : coordination, communication et mise en cohérence des offres et interventions des acteurs du tourisme

ENJEU A4-4 : Amélioration de l'attractivité du territoire, de l'offre touristique et de l'accueil des touristes :

- **Développement, diversification et organisation de l'offre touristique** : développement de différents types de tourisme et d'activités complémentaires : tourisme de mémoire, de terroir, de loisirs, manifestations sportives et/ou ludiques de plein air, écotourisme, hébergements, restauration...
- **Améliorer la qualité, l'accessibilité et la visibilité des circuits, des lieux et des sites touristiques** : mise en scène des sites emblématiques, aménagements, circuits balisés, orientation des touristes / visiteurs par de la signalétique, des circuits touristiques identifiables, liens entre les différents sites et lieux...
- **Développement des circuits thématiques spécifiques : milieux naturels (tourisme vert), lieux chargé d'histoire (tourisme de mémoire), aux productions locales (tourisme de terroir), événements spécifiques sur le territoire afin d'inciter au tourisme patrimonial** : nouveaux parcours thématiques, scénographie, signalétique, projets/sentiers d'interprétation, balisages...